

Accueil de requérants d'asile dans le canton

Ouverture du centre d'accueil du Bois- Jean-Droz à La Chaux-de-Fonds: point de situation

Un nouveau centre d'accueil provisoire de type abri PC a été ouvert lundi 2 mai 2011 à La Chaux-de-Fonds (centre d'accueil du Bois-Jean-Droz). Dix-neuf résidents du centre d'accueil de Couvet et douze du centre d'accueil de Fontainemelon ont reçu vendredi dernier des annonces de transfert vers cette nouvelle structure. Les transferts en provenance de Couvet se sont déroulés hier et ceux depuis Fontainemelon auront lieu ce mardi 3 mai après-midi. Suite à un mécontentement soutenu manifesté par une majorité de requérants transférés hier, le Service des migrations va notifier des décisions d'interdiction de pénétrer dans les communes de Couvet et de Fontainemelon pour les requérants refusant de quitter les centres de ces deux communes.

A leur arrivée au centre d'accueil du Bois-Jean-Droz lundi 2 mai 2011, les 18 requérants qui ont fait le voyage depuis Couvet ont manifesté leur mécontentement de manière soutenue et pour la plupart d'entre eux refusé de s'installer dans ce nouveau centre. Un seul résident a accepté son transfert et s'est installé sans contestation, rejoint ce jour par un deuxième requérant.

Dans l'après-midi de lundi, 16 personnes sont reparties avec leurs bagages vers le centre d'accueil de Couvet afin de s'y réinstaller. L'accès au centre n'a pas pu leur être refusé en raison du nombre et la police a dû intervenir pour empêcher que la situation dégénère. Un certain nombre de requérants a finalement pu passer la nuit au centre, pour certains dans les locaux communs. Contrairement à ce qui a été annoncé par voie de presse, la police n'a raccompagné personne au centre d'accueil du Bois-Jean-Droz.

Le Service de migrations va notifier des décisions d'interdiction de pénétrer dans les communes de Couvet et de Fontainemelon aux personnes qui refusent de quitter le centre de Couvet. Il en ira de même pour les personnes qui refuseraient leur transfert depuis Fontainemelon aujourd'hui. Sur la base de ces décisions, l'appui des forces de police pourra être sollicité afin d'inviter les requérants concernés à quitter les centres d'accueil de Couvet et de Fontainemelon. Enfin, un service de sécurité doit être mis sur pied afin de contrôler l'accès aux centres au cours des prochains jours, voire des prochaines semaines.

Des places d'accueil rapidement repourvues

Les places laissées libres suite aux transferts opérés sont rapidement repourvues. En effet, dix nouvelles arrivées de requérants d'asile ont eu lieu lundi 2 mai 2011 et trois sont prévues ce jour dans notre canton.

Le transfert de ces 31 personnes a été décidé en tenant compte de plusieurs critères, notamment de leur statut, de leur état de santé et de leur comportement. L'ouverture d'un centre d'accueil de type abri PC est une solution d'urgence. Il est toutefois à relever que cet abri PC est vaste, propre et aménagé en conséquence.

A l'attention des médias:

Afin de faire un point de situation sur les transferts de requérants opérés hier lundi et cet après-midi, le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du DEC, accompagné de M. Serge Gamma, chef du Service des migrations, tiendra un point de presse ce mardi 3 mai 2011 à 17h00 au Service de l'emploi, à La Chaux-de-Fonds, rue du Parc 119, salle de conférence no 1.

Neuchâtel, le 3 mai 2011